

La politique ministérielle devrait être conçue de telle sorte qu'elle complète la diversité régionale et ne l'entrave pas. Il y a souvent d'énormes différences entre les régions, qu'elles soient d'ordre biologique ou social. Quoi que fasse le ministère, il doit reconnaître ces différences et être prêt à en tenir compte. Le ministère devrait instaurer et entretenir une bonne communication avec les propriétaires de boisés grâce aux représentants nationaux et régionaux, et permettre aux groupes de propriétaires de participer à la planification et à l'élaboration de la stratégie. — Ken Vasiliauskas, membre du Conseil d'administration, Fédération des propriétaires des lots boisés du Nouveau-Brunswick (fascicule 8:23).

Enfin, notre Comité a été impressionné par l'esprit d'exploitation des lots boisés qui transcende les considérations d'ordre purement économique et va au coeur même du tissu social des régions rurales du Canada. Plus d'un témoin a souligné que la pratique de la foresterie sur les lots boisés s'apparentait énormément à celle de l'agriculture et qu'il s'agissait donc, littéralement, d'un *mode de vie* dont dépendent un très grand nombre de communautés au Canada. Un grand nombre de propriétaires de boisés considèrent aussi qu'ils ont des responsabilités envers leur communauté et attachent beaucoup d'importance à une gestion éclairée et soigneuse de leurs ressources forestières, tant dans le but d'assurer la survie de la communauté que pour garantir leur propre subsistance. Le défi consiste à faire en sorte que l'équation inverse demeure tout aussi vraie.

Mais si vous vous préoccupez de la forêt, je crois que vous pouvez et que vous devriez inverser cet argument : comment la survie de la collectivité peut-elle contribuer à assurer la survie de la forêt? La première fois, nous avons parlé d'assurer la survie de la forêt pour assurer la survie de la collectivité. L'équation peut être inversée. Il faut un engagement profond envers la survie des forêts exploitées si l'on veut en garantir la pérennité.

— Peter deMarsh, président, Fédération des propriétaires des lots boisés du Canada (fascicule 9:41).

RECOMMANDATION N° 24 — Le Comité recommande que Forêts Canada, en collaboration avec la Fédération des propriétaires des lots boisés du Canada, élabore et maintienne un programme complet de longue haleine concernant la gestion des lots boisés du Canada. Ce programme devrait comporter les éléments suivants, dont la liste n'est pas exhaustive :

- (i) des dispositions spéciales à long terme, dans le cadre des ententes fédérales-provinciales de mise en valeur des ressources forestières, s'appliquant directement au développement et à la gestion des lots boisés, par le biais d'une coopération rationnelle;